

# Fiche signalétique

2K Rapid Grundierfüller



## 1. Identification du produit et de l'entreprise

3680031

Nom du produit	: 2K Rapid Grundierfüller
Utilisations	: Revêtements divers: Peinture.
Code	: REZ56
Fournisseur	: Peter Kwasny GmbH Heilbronner Str. 96 D-74831 Gundelsheim Tel.: +49-(0)6269-95-20 E-mail: labor@kwasny.de
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS	: info@chemical-check.de; k.schnurbusch@chemical-check.de
Date de validation	: 23/08/2012.
<u>En cas d'urgence</u>	: +49(0)6269-95-20

## 2. Identification des dangers

État physique	: Liquide. [Aérosol.]
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Caractéristique.
<u>Vue d'ensemble des urgences</u>	
Mention d'avertissement	: DANGER!
Mentions de danger	: INFLAMMABLE. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.
Précautions	: Ne pas percer le contenant, le jeter au feu, l'entreposer à des températures excédant 120°F (49°C) ou directement au soleil. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation.
<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	
Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

## 2. Identification des dangers

**Peau** : Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Dégrasse la peau.

**Yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Effets chroniques** : Contient une substance capable d'endommager l'organe cible. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Peut causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Risque d'effets tératogènes.
- Effets sur le développement** :
- Peut être à l'origine d'anomalies du développement.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : système nerveux central (SNC). Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, foie, muqueuses, le système nerveux périphérique, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, oreilles, oeil, cristallin ou cornée, nez/sinus, gorge.

### Signes/symptômes de surexposition

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
irritation des voies respiratoires  
toux  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale

**Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale

**Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale

**Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

### 3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Diméthyléther	115-10-6	30-60
Acétone	67-64-1	10-30
Acéate de butyle normal	123-86-4	5-10
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	1-5
xylène	1330-20-7	1-5
Alcool butylique normal	71-36-3	1-5
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	1-5
Éther monométhylique de propylène glycol	107-98-2	1-5
Éthylbenzène	100-41-4	0.1-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Protection des sauveteurs	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### Informations sur l'antidote

Nom du produit ou de l'ingrédient	Informations sur l'antidote
Aucune information d'antidote connue	

Note au médecin traitant	: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
--------------------------	--

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Inflammabilité du produit</b>	: Aérosol inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>Utilisables</b>	: PETIT INCENDIE En cas d'incendie, utiliser un jet d'eau pulvérisée. Poudre. Dioxyde de carbone CO <sub>2</sub> . <b>GROS INCENDIE</b> Utiliser une mousse antialcool, de l'eau vaporisée ou un brouillard. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu.
<b>Non utilisables</b>	: NE PAS utiliser de jet d'eau.
<b>Dangers spéciaux en cas d'exposition</b>	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
<b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
<b>Remarque spéciale sur les risques d'explosion</b>	: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles</b>	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
<b>Précautions environnementales</b>	
<b>Méthodes de nettoyage</b>	

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

### Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Manutention

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter l'exposition durant une grossesse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

### Entreposage

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u><a href="#">Limites d'exposition professionnelle</a></u>		<u><a href="#">MPT (8 hours)</a></u>			<u><a href="#">LECT (15 mins)</a></u>			<u><a href="#">Ceiling</a></u>			
<u><a href="#">Ingredient</a></u>	<u><a href="#">Nom de la liste</a></u>	<u><a href="#">ppm</a></u>	<u><a href="#">mg/m³</a></u>	<u><a href="#">Autre</a></u>	<u><a href="#">ppm</a></u>	<u><a href="#">mg/m³</a></u>	<u><a href="#">Autre</a></u>	<u><a href="#">ppm</a></u>	<u><a href="#">mg/m³</a></u>	<u><a href="#">Autre</a></u>	<u><a href="#">Notations</a></u>
Diméthyléther	BC 9/2011 US AIHA 10/2011	1000 1000	- -	-	- -	- -	-	- -	- -	-	
Acétone	US ACGIH 1/2011 AB 4/2009 BC 9/2011 ON 7/2010 QC 9/2011	500 500 250 500 500	1188 1200 - 1188 1190	-	750 750 500 750 1000	1782 1800 - 1782 2380	-	- -	- -	-	
Acétate de butyle normal	US ACGIH 1/2011 AB 4/2009 BC 9/2011 ON 7/2010 QC 9/2011	150 150 20 150 150	- 713 - - 713	200 200 - 200 200	- 950 - - 950	-	-	- -	- -	-	[3]
Méthyl isobutyl cétone	US ACGIH 1/2011 AB 4/2009 BC 9/2011 ON 7/2010 QC 9/2011	20 50 20 50 50	- 205 - - 205	75 75 75 75 75	- 307 - - 307	-	-	- -	- -	-	
xylène	US ACGIH 1/2011 AB 4/2009 BC 9/2011 ON 7/2010 QC 9/2011	100 100 100 100 100	434 434 - 434 434	150 150 150 150 150	651 651 - 651 651	-	-	- -	- -	-	
Alcool butylique normal	US ACGIH 1/2011 AB 4/2009 BC 9/2011 ON 7/2010 QC 9/2011	20 20 15 20 -	- 60 - - -	- - - - 50	- - - - 152	-	-	- 30	- -	-	[3]
Méthyl n-amyl cétone	US ACGIH 1/2011 AB 4/2009 BC 9/2011 ON 7/2010 QC 9/2011	50 50 50 25 -	233 233 - 115 -	- - - - -	- - - - -	-	-	- -	- -	-	[1]
Éther monométhylique de propylène glycol	US ACGIH 1/2011 AB 4/2009 BC 9/2011 ON 7/2010 QC 9/2011	100 100 50 25 50	369 369 - 115 233	150 150 75 - -	553 553 - - -	-	-	- -	- -	-	[3]
Éthylbenzène	US ACGIH 1/2011 AB 4/2009 BC 9/2011 ON 7/2010 QC 9/2011	20 100 20 100 100	- 434 - - 434	- 125 125 125 125	- 543 - - 543	-	-	- -	- -	-	

[1]Absorbé par la peau. [3]Sensibilisation cutanée

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

**Procédures de surveillance :** Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<b>Mesures techniques</b>	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
<b>Mesures d'hygiène</b>	: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
<b>Protection individuelle</b>	
<b>Respiratoire</b>	: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: demi-masque respiratoire (comme la combinaison de filtres A-P2). Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.
<b>Mains</b>	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. > 8 heures (temps de protection): Caoutchouc nitrile. < 1 heure (temps de protection): Gants en caoutchouc butyl.
<b>Yeux</b>	: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: Lunettes à coques bien ajustées
<b>Peau</b>	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
<b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>État physique</b>	: Liquide. [Aérosol.]
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: <0°C (<32°F) [Excluant gas propulseur.]
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: 235°C (455°F)
<b>Limites d'inflammabilité</b>	: Seuil minimal: 1.2% Seuil maximal: 18.6%
<b>Couleur</b>	: Non disponible.
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b>pH</b>	: Non disponible.
<b>Point d'ébullition/condensation</b>	: Non disponible.
<b>Point de fusion/congélation</b>	: Non disponible.
<b>Densité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: 340 kPa (2550.2 mm Hg) [température ambiante]
<b>Densité de vapeur</b>	: >1 [Air = 1]
<b>Seuil de l'odeur</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non applicable.
<b>Solubilité</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>LogK<sub>ow</sub></b>	: Non disponible.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.  Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Diméthyléther	CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Vapeur	Rat Rat	164000 ppm 309 g/m <sup>3</sup>	4 heures 4 heures
Acétone	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
Acétate de butyle normal	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
Méthyl isobutyl cétone	DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeur	Rat Rat	10768 mg/kg 8.2 à 16.4 mg/l	- 4 heures
xylène	CL50 Inhalation Gaz. DL50 Orale	Rat Rat	2080 mg/kg 5000 ppm	- 4 heures

## 11. Informations toxicologiques

Alcool butylique normal	DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeur DL50 Orale DL50 Cutané	Lapin Rat Rat Lapin Rat Rat Rat Lapin	>1700 mg/kg 4300 mg/kg 24000 mg/m <sup>3</sup> 3400 mg/kg 790 mg/kg 2000 ppm 1600 mg/kg 13 g/kg	- - 4 heures - - - - -
Méthyl n-amyl cétone	DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeur	Rat Rat	6600 mg/kg 17.2 mg/l	4 heures
Éther monométhylique de propylène glycol	DL50 Cutané	Lapin	15354 mg/kg	-
Éthylbenzène	DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat Lapin Rat	3500 mg/kg	4 heures

### Toxicité chronique

Non disponible.

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acétone	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	395 milligrams	-
Acétate de butyle normal	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Méthyl isobutyl cétone	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	40 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	87 milligrams	-
xylène	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	8 heures 60 microliters	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 Percent	-
Alcool butylique normal	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.005 Milliliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-		

## 11. Informations toxicologiques

Méthyl n-amyl cétone	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 14 milligrams	-
Éther monométhylique de propylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Éthylbenzène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 15 milligrams	-

### Sensibilisant

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Acétone	A4	-	-	-	-	-
Méthyl isobutyl cétone	A3	2B	-	-	-	-
xylène	A4	3	-	-	-	-
Éthylbenzène	A3	2B	-	-	-	-

### Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
Acétone	471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Sujet: Bactéries	Négatif

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Cette substance est毒ique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Acétone	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 5600 ppm Eau douce Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Algues - Ulva pertusa Crustacés - Gammarus pulex Daphnie - Daphnia magna Poisson - Poecilia reticulata Algues - Ulva pertusa Daphnie - Daphnia magna - Néonate	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures 21 jours

## 12. Informations écotoxicologiques

Acétate de butyle normal	Aiguë CL50 32000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina - Nauplius	48 heures
Méthyl isobutyl cétone	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 505000 µg/l Eau douce Chronique NOEC mg/l Eau douce Chronique NOEC 168 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas - Embryon	96 heures 96 heures 21 jours 33 jours
xylène	Aiguë CI50 2.2 mg/l Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 3300 µg/l Eau douce Aiguë CE50 1983000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce	Algues Crustacés - Palaemonetes pugio Poisson - Oncorhynchus mykiss	72 heures 48 heures 96 heures
Alcool butylique normal	Aiguë CL50 131000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 4.6 mg/l Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus	48 heures 96 heures
Méthyl n-amyl cétone	Aiguë CE50 6530 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Éthylbenzène	Aiguë CE50 2.1 mg/l Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	Algues - chneriella subcapitata Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Crustacés - Artemia sp. - Nauplius Daphnie - Daphnia Magna	72 heures 96 heures 48 heures 48 heures

### Persistance/dégradabilité

Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.

**Facteur de bioconcentration** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Non disponible.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

**Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.**

**Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.**

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN1950	AÉROSOLS	2.1	-		<u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 1 <u>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</u> 75
Classe IMDG	UN1950	AEROSOLS	2.1	-		<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-D, S-U
Classe IATA-DGR	UN1950	Aerosols, flammable	2.1	-		<u>Passenger and Cargo Aircraft</u> Quantity limitation: 75 kg Packaging instructions: 203 <u>Cargo Aircraft Only</u> Quantity limitation: 150 kg Packaging instructions: 203 <u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u> Quantity limitation: 30 kg Packaging instructions: Y203

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SIMDUT (Canada)** : Classe B-2: Liquide inflammable  
Classe B-5: Aérosol inflammable.  
Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).  
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Acétate de n-butyle; Xylène; Butan-1-ol; Diméthyléther; Composés organiques volatils; Méthylisobutylcétone

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.**

### Réglementations Internationales

## 15. Informations réglementaires

### Listes internationales

- : Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - : Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - : Inventaire du Japon: Indéterminé.
  - : Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - : Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.
  - : Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - : Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - : Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.
- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
  - Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
  - Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16. Autres informations

### Renseignements à indiquer sur l'étiquette

: INFLAMMABLE. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	2
Inflammabilité		4
Risques physiques		0

## 16. Autres informations

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Date d'édition : 23/08/2012.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 1

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.